

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 02 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 avril à 9 heures, la Commission Consultative des Services Publics locaux, dûment convoquée le mercredi 26 mars 2025, s'est réunie au siège du syndicat mixte ADN et en visioconférence, sous la présidence de Pierre MOSSAZ.

Vu l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

Vu l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales et les articles L. 3131-5, R. 3131-2 à R. 3131-4 du Code de la commande publique relatifs au rapport d'information produit chaque année par le concessionnaire à l'autorité concédante ;

Vu la délégation de service public relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques haut et très haut débit conclue entre le syndicat mixte ADN et le groupement d'entreprises solidaires composé des sociétés AXIONE, EIFFAGE, ETDE, ETDE Investissement ;

Vu la délégation de service public relative au réseau d'initiative publique FTTH bi-départemental de l'Ardèche et de la Drôme conclue entre le syndicat mixte ADN et le groupement d'entreprises solidaires composé des sociétés ADTIM, Axione et Bouygues Energies & Services ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2007-07 portant création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2022-09 du 10 février 2022 portant désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux 2022-09 ;

Vu l'arrêté n° 2022-03 du 28 février 2022 portant délégation à Monsieur Pierre MOSSAZ pour assurer la présidence de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

A – MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE

Collège des élus du Comité syndical			
Membres titulaires	Présentiel	Distanciel	Excusé
		(Teams)	
Pierre MOSSAZ, Président	X		
Max TOURVIEILHE		X	
Marie FERNANDEZ	X		
Christel FALCONE			X
Claude BRUN		X	
Pierre MAISONNAT			X

Collège des associations				
Associations locales	Représentant	Présentiel	Distanciel	Excusé
			(Teams)	
ASOFT	Jean-Luc CRUCIFIX			X
UFC QUE CHOISIR ?	Jean-Marie DELDON		X	
RHODANIM	Jean-Claude MERSDORF		X	
DIGITAL LEAGUE	Aurélie CALDARA		X	
INFRANUM	Nicole SGRO			X

B – MEMBRES À VOIX CONSULTATIVE

Structures	Représentant	Fonction	Présentiel
ADTIM / ADTIM FTTH	Erwan LEDARD	Adjoint au Directeur de Concession	x
ADTIM / ADTIM FTTH	David LENTHERIC	Directeur de Concession	x
ADN	Maxime ALLIGNOL	Chargé des affaires juridiques	x
ADN	Didier KALADJIAN	Directeur Exploitation	X

C – SECRÉTARIAT DE SÉANCE

Le secrétariat de la Commission est assuré par Monsieur Maxime ALLIGNOL, Chargé des affaires juridiques du syndicat mixte ADN.

D – ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION

L'ensemble des pièces nécessaires à l'examen des points listés ci-dessous a été joint à la convocation des membres de la Commission.

- Présentation du rapport d'activité 2023 du délégataire ADTIM ;
- Présentation du rapport d'activité 2023 du délégataire ADTIM FTTH ;
- Questions diverses.

E – COMPTE RENDU DES ÉCHANGES

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) peut valablement délibérer.

1. Examen des rapports d'activité 2023 des délégataires ADTIM et ADTIM FTTH

La Commission procède à l'examen des rapports d'activité 2023 des délégataires ADTIM et ADTIM FTTH. À cet effet, les représentants des deux sociétés ont projeté une présentation. Le support de celle-ci, sous un format PowerPoint, est joint au présent compte rendu.

Cette présentation a suscité plusieurs remarques qui sont retranscrites ci-dessous.

À la lumière de l'état des abonnés à l'offre Opéra Office PRO (FTTH Pro), proposée par le RIP de 2^e génération, le Directeur d'ADTIM et d'ADTIM FTTH, **Monsieur David LENTHERIC**, déplore que très peu d'opérateurs souscrivent à la Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) de 10 heures (72 souscriptions sur 634 sites actifs).

Le **Président de la Commission** s'interroge sur la raison de ce faible taux d'adhésion.

Monsieur David LENTHERIC avance qu'il s'agit probablement d'un enjeu tarifaire. Il précise que les sociétés délégataires continuent promouvoir la GTR de 10 heures auprès des opérateurs commerciaux ainsi qu'auprès des usagers finaux. Il précise que les solutions alternatives proposées par les opérateurs commerciaux (comme la GTR sur le réseau mobile 4G) peuvent s'avérer moins fiables selon la localisation géographique que la GTR sur le réseau fixe.

Le Directeur Exploitation du syndicat mixte ADN, **Monsieur Didier KALADJIAN**, demande que **Monsieur David LENTHERIC** explicite les différentes GTR.

Monsieur David LENTHERIC précise que, depuis 2024, la GTR sur le réseau FTTH grand public (dans les contrats passés avec les opérateurs) est fixée à 6 jours ouvrés. En 2023, elle était encore de 10 jours ouvrés.

Concernant l'état des abonnés grand public (FTTH) sur le RIP de 2^e génération, le **Président** interpelle Monsieur David LENTHERIC sur le faible nombre d'abonnés sur l'année 2022.

Monsieur David LENTHERIC explique que le taux d'abonnement dépend du nombre de prises éligibles. Plus le réseau s'étend, plus les opérateurs doivent adapter leurs moyens commerciaux pour maximiser les raccordements. Il évoque également l'impact de la fermeture progressive du réseau cuivre.

Le **Président** demande ensuite s'il existe une uniformité des offres à l'échelle nationale.

Monsieur David LENTHERIC répond que le catalogue de services appliqué sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche correspond à celui utilisé sur toutes les délégations de service public où opère la société AXIONE. Il souligne l'importance d'une cohérence nationale pour améliorer la visibilité des opérateurs commerciaux et ainsi leur permettre de développer leurs systèmes d'information et leurs tarifications. Il s'agit, selon lui, d'un levier important d'attractivité du réseau.

Le Président remercie Monsieur David LENTHERIC pour la qualité de sa présentation et met en discussion le point suivant de l'ordre du jour.

2. Questions diverses

Monsieur Jean-Marie DELDON, représentant de l'association UFC QUE CHOISIR ?, s'étonne de ne pas retrouver l'adresse du local de son association via l'outil d'éligibilité disponible sur le site internet du syndicat mixte ADN.

Monsieur Didier KALADJIAN rappelle que fin 2024, le syndicat mixte ADN a revu son objectif de couverture FTTH à la hausse, en passant de 97% à 100% du territoire bi-départemental. Il est donc possible que la desserte de l'association n'ait pas encore été effectuée. S'agissant plus spécifiquement de l'outil d'éligibilité, il explique que le syndicat se base sur plusieurs éléments dont le fichier d'adresses échangées entre opérateurs et la Base Adresse Nationale. Il poursuit en indiquant que si le local n'existe pas dans l'outil d'éligibilité c'est que son adresse n'existe pas dans ces référentiels.

Monsieur David LENTHERIC indique que le site internet du syndicat mixte ADN permet aux utilisateurs de déclarer leur adresse à l'aide d'un certificat d'adressage fourni par leur commune. Il précise que l'absence de déploiement sur certaines zones s'explique souvent par des points de blocage techniques (fourreaux bouchés, conduites inexistantes, etc.) ou fonciers (absence d'autorisation des propriétaires privés). Il propose à Monsieur Jean-Marie DELDON de lui communiquer l'adresse de son association pour qu'il puisse le renseigner plus en détail.

Le **Président** précise que pendant les travaux de déploiement, des réunions sont régulièrement organisées en présence des communes concernées et des acteurs du projet. Il invite Monsieur Jean-Marie DELDON à informer le maire de la commune dans laquelle est situé le local de son association pour faire remonter l'information.

Monsieur David LENTHERIC évoque également la situation d'usagers souscrivant à une offre mais qui se retrouve dans une situation d'échec de raccordement. Il précise qu'en principe ces échecs de raccordement sont en visibilité de la société délégataire à l'exception de ceux qui n'ont pas été déclarés par les opérateurs commerciaux. Il recommande aux usagers de s'assurer que leur opérateur commercial a bien mis à même l'exploitant du réseau de résoudre la situation.

Monsieur Claude BRUN attire l'attention sur l'importance de la résilience du réseau public de fibre optique.

Monsieur David LENTHERIC confirme que cette problématique est un sujet structurant, étudié à l'échelle de tous les territoires. Il rappelle l'intérêt des GTR pour les pannes affectant le réseau de distribution et leur rôle essentiel dans la qualité de service pour l'utilisateur final.

Monsieur Didier KALADJIAN indique que le syndicat mixte ADN travaille à l'élaboration de son schéma local de résilience. L'objectif étant, dans un premier temps, de dresser un état des lieux avant de mettre en place des mesures efficaces. Parmi ces mesures, certaines existent déjà dans la réglementation : c'est

le cas des dispositifs coordonnés d'enfouissement, notamment avec le réseau public de distribution d'électricité. Il signale toutefois que les mesures de résilience auront un coût et que le syndicat mixte ADN doit disposer du budget nécessaire pour les mettre en œuvre.

Monsieur Claude BRUN souligne l'opportunité des dispositifs d'enfouissement coordonnés en ce qu'ils permettent de partager les coûts particulièrement élevés de ces opérations.

Monsieur Didier KALADJIAN regrette que certains maîtres d'ouvrage ne communiquent pas systématiquement au syndicat mixte ADN les informations nécessaires, en particulier lorsqu'ils sont concernés par les dispositions de l'article L. 49 du Code des postes et des communications électroniques.

Monsieur David LENTHERIC précise qu'une convention est en cours de discussion avec les syndicats d'énergies des deux départements pour faciliter cette coordination.

Monsieur Max TOURVIELHE insiste sur la nécessité pour les maîtres d'ouvrage de transmettre leurs projets à temps pour permettre une bonne coordination avec les gestionnaires de réseaux.

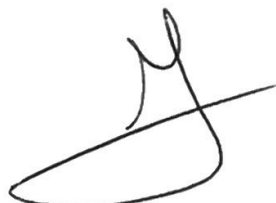
Le **Président** souligne les bénéfices, observés sur sa commune, de la coordination des opérations d'enfouissement des réseaux aériens. En particulier, il a pu constater une réduction des coûts pour tous les opérateurs concernés. Il ajoute que ce procédé préserve par la même occasion la multiplication des atteintes au domaine public routier et des nuisances pour les administrés.

Le **Président** s'interroge enfin sur les prévisions de raccordements des particuliers auprès des opérateurs commerciaux et sur la viabilité économique du prévisionnel envisagé.

Monsieur David LENTHERIC répond que les deux sociétés délégataires affichent des objectifs ambitieux, avec une croissance nette observée depuis 2024 (plus de 4 000 nouveaux clients par mois). Cette tendance se confirme en janvier et en mars 2025 avec respectivement plus de 5 000 et 5 500 nouveaux clients. Il explique cette dynamique par l'amélioration des processus commerciaux et la hausse du nombre de prises disponibles. Il ajoute que les délégataires agissent, par le biais d'une newsletter, auprès des opérateurs commerciaux pour leur donner le plus d'information possible en amont sur les zones qui vont ouvrir à la commercialisation et sur les adresses qui ne sont pas encore raccordées dans les communes déjà déployées. Il conclut en indiquant que la fin du cuivre va accentuer la demande et que des actions de communication sont prévues pour accompagner cette transition (réunions publiques d'ouverture commerciales, forum opérateur, kit de communication à destination des communes, etc.).

Les questions étant épuisées, le **Président** remercie les membres de la Commission de leur participation et lève la séance à 10h27.

Le secrétaire de séance



Maxime ALLIGNOL

Le Président de la Commission



Pierre MOSSAZ